

# 12<sup>e</sup> PARLEMENT DES ENFANTS

---

---

## PROPOSITION DE LOI

*visant à* **lutter** contre la **pollution** due aux **sacs plastiques** en  
**rendant obligatoire l'utilisation de sacs uniquement**  
**biodégradables**

Élèves de la classe de CM2 de l'école primaire Saint-Exupéry  
de Marly-le-Roi (Académie de Versailles)

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Réuni en Congrès de Versailles le 28 février 2005, le Parlement a adopté la Charte de l'Environnement. Selon l'article 2 de cette Charte, « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ».

Or, de nos jours, en France, environ 17 milliards de sacs plastiques sont distribués chaque année dans le commerce. Vingt pour cent de ces sacs se retrouvent dans la nature. Lorsque nous nous promenons en forêt, à la campagne, sur le littoral, nous prenons conscience qu'ils contribuent à polluer davantage notre environnement.

Ces sacs peuvent aussi tuer les animaux. Ainsi, le témoignage de l'un de nos camarades. En faisant de la plongée sous-marine, son père a sauvé un dauphin qui était sur le point de s'étouffer en jouant avec un sac plastique. Un autre camarade nous a parlé de son papa cuisinier qui, en ouvrant un poisson, a découvert dans son estomac un sac en plastique. Des statistiques nous ont montré que les sacs plastiques représentent plus de la moitié des déchets causant la mort de dauphins, baleines et tortues. Selon des chercheurs britanniques, le sable et les sédiments marins sont envahis de particules microscopiques de plastique qui pourraient avoir un lourd impact sur la faune et la flore marine et sur la chaîne alimentaire.

Ces sacs pouvant contenir des déchets toxiques sont aussi dangereux pour les moutons. En lisant un journal pour enfants et en écoutant les actualités, nous avons vu des troupeaux de moutons dans les prairies envahies par des sacs plastiques. Ces sacs très légers provenant d'une décharge à ciel ouvert s'envolent au moindre coup de mistral. Il faut une seconde pour fabriquer un sac en plastique qui nous servira en moyenne vingt minutes et qui mettra plus de quatre cents ans avant d'être totalement éliminé de la nature. Chaque année, la France dépense autour de cent millions d'euros pour leur élimination !

Il est grand temps que cette pollution et ce gaspillage aux sacs plastiques cessent. Aujourd'hui, nous constatons que de nombreux efforts sont réalisés dans la grande distribution mais cela nous semble encore insuffisant. Sur de nombreux sacs figure un label écologique mais nous ne voyons pas toujours la composition. Sur d'autres, on ne voit rien. Ces sacs très fins constitués à base de polyéthylène ne sont pas tous biodégradables. Nous pensons que la petite distribution ne fait pas assez d'efforts : les sacs distribués ne comportent aucun renseignement sur la composition et sur le label écologique.

Mesdames, Messieurs, nous souhaiterions que soient interdits tous les sacs non biodégradables et ceux sur lesquels ne figure aucune mention de la composition. Nous aimerions que soient mis à la disposition des consommateurs des cabas réutilisables ou des sacs en papier.

Protégeons la nature, nous en sommes responsables devant les futures générations !

PROPOSITION DE LOI

**Article 1<sup>er</sup>**

Chaque commerçant devra distribuer des sacs uniquement biodégradables ou des cabas réutilisables.

**Article 2**

Sur chaque sac plastique distribué dans la grande ou la petite distribution, devront figurer en caractères suffisamment gros la composition et le label écologique.

**Article 3**

Tout commerçant qui distribuera des sacs en plastiques non biodégradables ou ne comportant aucune mention sur la composition, sera passible d'une amende.

**Article 4**

A l'école primaire, dans le cadre de l'éducation civique, les enseignants devront sensibiliser leurs élèves au problème de la pollution par les sacs plastiques.